

Conférences de la souveraineté alimentaire Région Auvergne-Rhône-Alpes



**Synthèse régionale - Groupe sectoriel
productions végétales spécialisées**





Cette synthèse a été réalisée en compilant les différentes contributions émises par les acteurs régionaux dans le cadre du questionnaire en ligne et lors du groupe sectoriel Productions Végétales Spécialisées qui s'est réuni le 16 juin 2026 à Saint-Priest-en-Jarez (42) sous la présidence de Alain Aubanel.

SOMMAIRE

1. Situation régionale actuelle	3
2. Trajectoire régionale retenue à 10 ans en termes de production et de transformation	8
3. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036	11

1. SITUATION RÉGIONALE ACTUELLE

Houblon :

La région Auvergne-Rhône-Alpes figure en tête des régions pour le nombre de brasseries (**280, dont 160 artisanales** selon la profession).

En revanche, bien qu'en croissance les surfaces régionales en houblon restent limitées (estimées entre **10 et 20 ha** selon la profession, **23 ha en 2020** selon le recensement agricole, loin derrière les 465 ha en Alsace). Ces cultures sont réparties entre les départements de Savoie, Isère, Drôme, Ain, Ardèche et Puy-de-Dôme.

Les surfaces en houblon sont très majoritairement conduites en agriculture biologique ou en conversion à l'agriculture biologique (**83%** en 2020).

Les producteurs se rassemblent au sein de l'association des producteurs de houblon en Auvergne-Rhône-Alpes (APHARA) créée en 2018. Il existe un plan de filière régional brassicole, depuis 2025 au plan de filière régional grandes cultures.



Horticulture :

Avec **16.6%** du chiffre d'affaires de la filière (en recul de 4,3% entre 2021 et 2024), Auvergne-Rhône-Alpes occupe le deuxième rang national pour l'horticulture, derrière la région Pays de la Loire (22.9%).

Le marché des jardinerie connaît des difficultés avec une diminution de consommation de la part des particuliers et des collectivités. La consommation demeure par ailleurs fortement dépendante des conditions météorologiques. Le nombre d'entreprises et d'hectares en production sont à la baisse mais le nombre d'emplois directs reste stable.

En 2020, la filière était représentée par :

- **432 entreprises** (de l'entreprise familiale à l'entreprise de plus de 100 salariés)
- **3 316 ha** de production (dont 162 ha sous abri)
- un chiffre d'affaires cumulé de près de **191 millions d'euros**
- **2 436 emplois directs** en Équivalent Temps Plein (dont 1 397 salariés permanents, soit une moyenne de 5,6 ETP par entreprise).

En ce qui concerne la commercialisation :

- l'aval de la filière repose sur des modes de commercialisation très diversifiés : vente directe (près de **50%** des entreprises y ont recours), distribution spécialisée, grande distribution, marchés publics avec les collectivités, entreprises du paysage, producteurs horticoles.
- les entreprises sont essentiellement orientées vers les marchés régionaux (inférieur à 200 km).

Le développement de la filière et son positionnement sur les marchés s'appuient fortement sur la plateforme régionale d'expérimentation et de ressources (ASTREDHOR) basée à Brindas.



PPAM :

La région Auvergne-Rhône-Alpes est un **bassin historique majeur pour la production**, la cueillette, la transformation et la commercialisation de plantes aromatiques et médicinales sous toutes leurs formes : fraîches, séchées, congelées et en extraits, issues de l'agriculture conventionnelle comme biologique.

Avec **9748 ha cultivés** en 2024 par **1331 exploitants** (données FAM), Auvergne-Rhône-Alpes se classe au **deuxième rang national** pour la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) derrière PACA. La Drôme est en tête des départements producteurs avec **8 576 ha** (2e département derrière les Alpes de Haute Provence), suivie de l'Ardèche (**738 ha**), du Puy-de dôme (**150 ha**) et de l'Isère (**99 ha**). **30%** des surfaces sont menées en agriculture biologique.

Cette position d'excellence s'est construite à travers plusieurs étapes clés :

- **Années 1980** : Les PPDA (Plans Pluriannuels de Développement Agricole) ont structuré la filière et favorisé l'émergence de structures de production majeures et toujours actives (Sicarappam, Coop PAM du Diois, Vivaplantes, PAM Ardèche, Sica Bioplantes (ex-Sanoflore), France Lavande, L'Herbier du Diois, GEPPAM...).
- **Années 1990** : Les PIDA (Plans Intégrés de Développement Agricole) régionaux ont amplifié ces positions, participant notamment à la création de GELPAM et du Laboratoire Européen d'Extraction (Argeville). Parallèlement, l'attractivité de la région a permis l'accueil de transformateurs leaders (Fytosan, Herbarom, La Drôme Provençale...) et de nouvelles entreprises de production (TOUTPAM...).

Depuis 2021, les superficies de lavande et de lavandin ont décliné, suivant la tendance nationale (**8 133 ha en 2024 contre 9 621 en 2021**). On assiste également depuis cette année à une baisse de la spécialisation des exploitations. La situation de marché est difficile avec des stocks importants en huiles essentielles.

Le marché est plus dynamique sur les plantes médicinales (ortie, mélisse, pissenlit), porté par une demande de relocalisation de l'approvisionnement (et des problèmes de qualité des produits venant d'Europe de l'est).



Huile d'olive :

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la **3e région** de production d'huile d'olive. Elle représente environ **9%** de la production nationale, loin derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (63%) et la région Occitanie (23%). La production d'olives est très présente dans le sud de la région : sud de l'Ardèche et en Drôme dans le secteur de Nyons et des Baronnies.

La filière régionale est caractérisée par la présence du signe de qualité AOP Olive de Nyons qui couvre **900 ha** (données des professionnels).

Créée en 1925, la coopérative du Nyonsais qui réalise des activités de collecte et de transformation représente plus de la moitié des surfaces et des volumes sous signe officiel de qualité et de l'origine. La filière compte également une **vingtaine** de moulins et **80 metteurs** en marché et **647 producteurs** regroupés au sein du syndicat Olives de Nyons .

La production en Ardèche est implantée dans le sud du département avec une surface estimée entre **200 et 250 ha**. Les plantations tendent à s'étendre vers le centre du département. Un syndicat ardéchois rassemble **65 adhérents** qui regroupent leurs activités d'achat de plants, d'emballage et d'engrais.



Apiculture :

Auvergne-Rhône-Alpes rassemble **21%** des apiculteurs français, avec **13 577 apiculteurs**. La région Auvergne-Rhône-Alpes assure environ **14%** de la production nationale de miel.

Les principales productions de miels monofloraux en région Auvergne-Rhône-Alpes sont : acacia, châtaignier, tilleul, sapin, lavande, bruyère.

Une autre production se démarque : le miel de montagne. La production de gelée royale est également très présente sur le territoire.

En 2025, 406 apiculteurs (soit **3%**) sont considérés professionnels en Auvergne-Rhône-Alpes selon l'ancien critère MSA (plus de 200 ruches) et élèvent **49%** des 305 901 colonies régionales. L'association régionale pour le Développement de l'Apiculture (ADA AURA), créée en 1992, fédère la plupart de ces professionnels

Truffe :

Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des plus grosses régions productrices de truffe. La Drôme est notamment le **1er département producteur français**. L'espèce prédominante est la truffe noire, et il en existe 2 autres (truffe d'été et truffe de Bourgogne).

La grande majorité des producteurs ne sont pas agriculteurs, et il s'agit de la production principale pour peu d'entre eux. Beaucoup sont cotisants solidaires.

La filière est en croissance (**+ 1000ha/an en France**)



PPAM, Filière amont

Exploitations

- **1 876 exploitations** en 2020

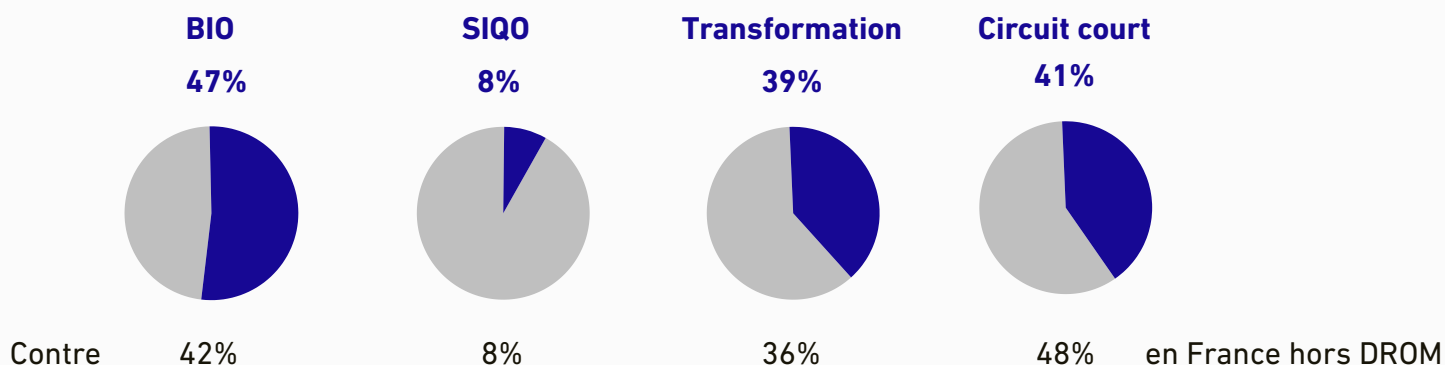


- **18,7 %** des surfaces nationales dans la région en 2020

Valorisation

Part d'exploitations spécialisées INOSYS 2020* :

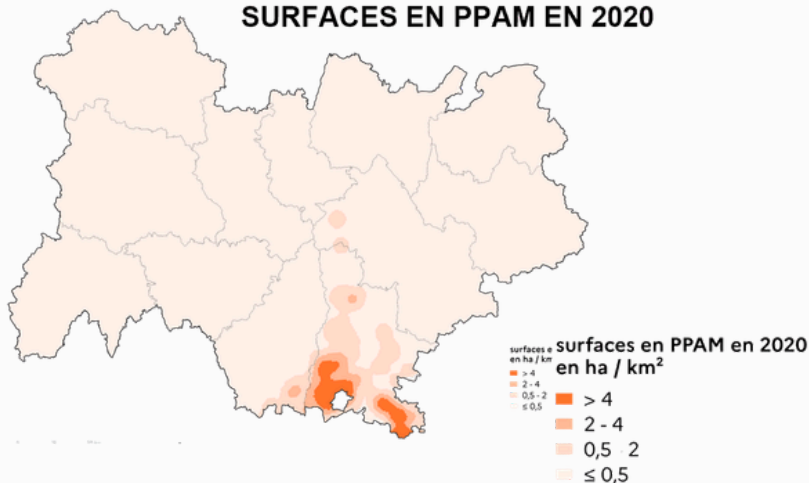
(* 20% des exploitations ayant des surfaces en PPAM)



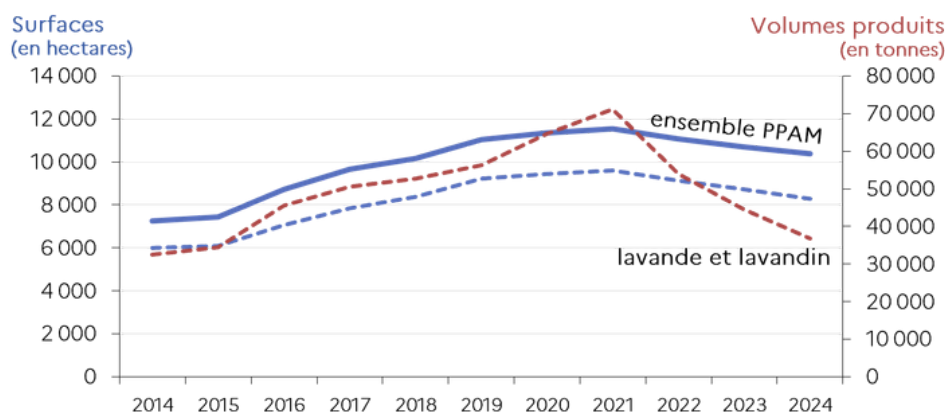
Production

- **10 400 ha** en 2024 dont **8 300 ha** de lavande et lavandin
- **37 000 tonnes** de lavande et lavandin
- Rendement lavande et lavandin en baisse : **5,8** à **5,2** tonnes/ha/an (*moyenne 2014-2016 / moyenne 2022-2024*)

SURFACES EN PPAM EN 2020



Évolution des surfaces en PPAM et volumes produits



Apiculture, Filière amont

Exploitations

- **14 000 apiculteurs** en 2024 dont **950** avec plus de **50 colonies**
- **2/3** des colonies font partie d'un rucher de plus de **50 colonies**
- **+ 46 %** de colonies depuis 2010

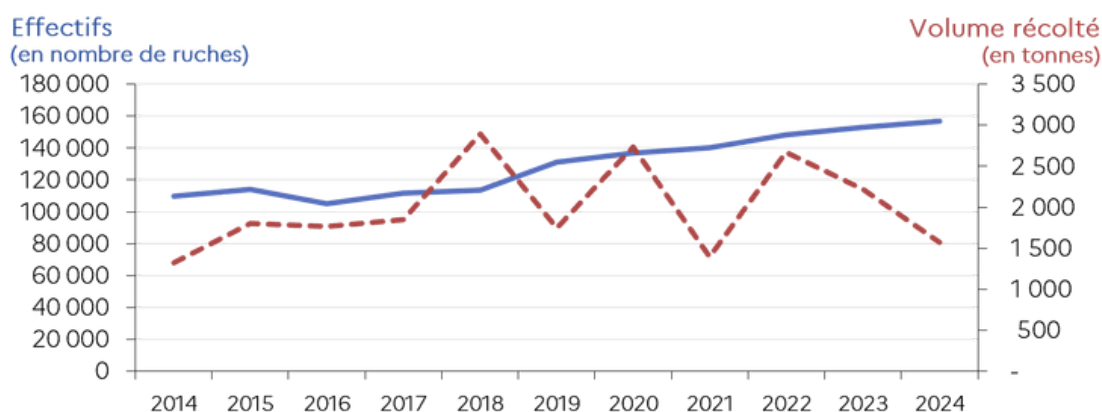


- **17,6 %** des colonies nationales dans la région en 2024

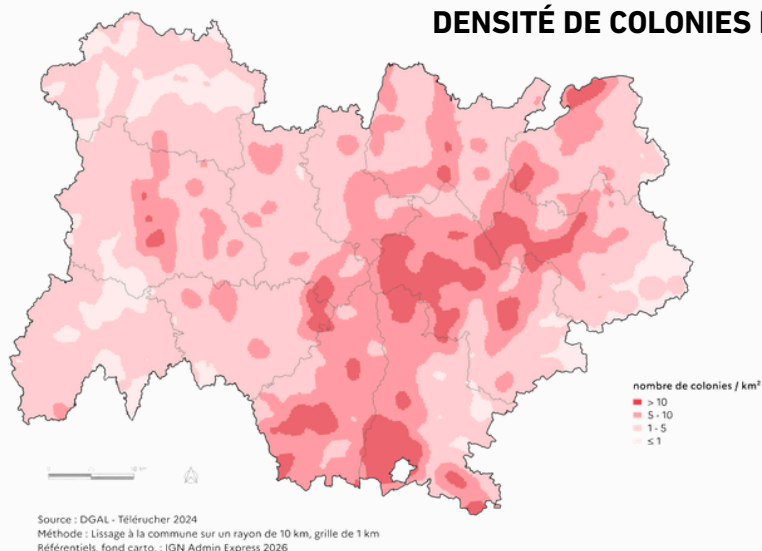
Production

- **157 000** ruches et **1 570 tonnes** de miel récolté
- **Productivité** très variable selon la météo de l'année, oscillant entre **10 à 25 kg** de miel / ruche / an

Évolution du nombre de ruches et du volumes récolté



DENSITÉ DE COLONIES EN 2024



2. TRAJECTOIRE RÉGIONALE RETENUE À 10 ANS EN TERMES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION



Rappel des objectifs nationaux

Houblon :

724 ha → 1500 ha en 2035 (ce qui permettra de produire 2300 T de houblon en 2035 et de satisfaire 50% de la demande vs 25% en 2025)

Horticulture :

- Fleurs : **15 % → 20 %** en 2035
- **Relocalisation** jeunes plants
- Pépinière (objectifs à déterminer)

PPAM :

Augmentation de surfaces de **10 000 ha** pour les plantes aromatiques et médicinales, dont le pavot pharmaceutique et les herbes de Provence

Huile d'olive :

Augmenter le verger oléicole de **1500 ha**

Miel et autres produits de la ruche :

Difficulté de prévoir l'augmentation des tonnages

Positionnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes par rapport à cette trajectoire :

Houblon :

- Avant d'augmenter les surfaces de production, il y a d'abord un **enjeu fort de structuration** des filières brassicoles régionales
- Les professionnels estiment les besoins régionaux en surface à **80 ha** pour répondre en partie aux besoins des brasseries qui souhaitent développer un approvisionnement local (dans le cadre de l'observatoire mis en place en 2024 par le Cluster Bio via le cadre du plan filière, **84%** des brasseries bio souhaitent développer un approvisionnement local).

Ce sont les brasseries artisanales qui maintiennent les débouchés locaux.

L'augmentation des surfaces de production de se fera pas de manière identique sur toutes les variétés.

Horticulture :

L'enjeu en région est de **se repositionner** sur certains marchés à reconquérir, par exemple celui des pépinières forestières.

Avant de se positionner sur des objectifs précis et chiffrés de production, il faut travailler sur les enjeux généraux d'attractivité des métiers et de rémunération

PPAM :

- De manière générale, l'enjeu en région est plutôt de **viser un maintien des surfaces et une augmentation de la valeur ajoutée**, en continuant à structurer la filière.
- Il existe un **potentiel de développement** sur la filière des plantes médicinales, et notamment sur la culture de pavot, dont une partie est localisée dans la région (Ain notamment)

Huile d'olive :

- Le syndicat de l'olive de Nyons souhaite augmenter la production de **4-5%/an** sur le signe de qualité. Le déclin de la viticulture entraîne une dynamique de plantations en Drôme qui n'est pas encore évaluée. Il faut par ailleurs une dizaine d'années pour que l'olivier soit productif.
- Le syndicat ardéchois estime lui aussi qu'il y a un **besoin d'augmenter** la production pour répondre à la demande.



Apiculture :

- Commercialiser sans difficulté les miels produits en région à des prix rémunérateurs
- **Sécuriser les installations** par l'accompagnement technique des exploitations

Truffe :

Compte-tenu de la dynamique de la filière, il y a un **enjeu fort de renforcement de la production** en région pour répondre à la forte demande, et faire face à la concurrence étrangère (Espagne, Chine).



3. PRINCIPAUX DÉTERMINANTS ET ENJEUX POUR ATTEINDRE LES CIBLES DE PRODUCTION EN 2036 :



1. Assurer la viabilité économique

Demandes du consommateur

PPAM : des besoins sur la connaissance des marchés sont identifiés. Valorisation par les SIQO (Signes Officiels de Qualité) : La région s'appuie sur des plans de développement ambitieux menés autour des Herbes de Provence Label Rouge et du Thym de Provence IGP (notamment avec Les Aromates de Provence et McCormick). De son côté, GELPAM prévoit d'asseoir sa présence en développant sa gamme de plantes congelées.

Horticulture : forte demande du marché du paysage pour renaturer les villes, restaurer les espaces naturels, protéger les biens et les personnes des crues, îlots de chaleurs etc. La vente aux particuliers est attractive aussi bien pour le consommateur (plus grande confiance dans la qualité) que pour le producteur (moins d'exigences techniques et administratives à respecter que dans la distribution). Forte demande avec la plan « haies » mais manque de pépiniéristes producteurs de plants forestiers.

Houblon : développement des bières artisanales et sans alcool (même si l'essentiel des volumes reste assuré par les industriels) ; diversification (autres boissons non alcoolisées, snack, produits de boulangerie, cosmétiques, alimentation animale...)

Produits de la ruche : consommation stable du miel et progression pour la gelée royale, le pollen et la propolis.

Problématique des allégations : souhait de pouvoir mettre en avant les vertus de la propolis par exemple, ou pour le pollen de mettre avant le taux de protéines et de certains minéraux. **Difficulté** à faire avancer ce sujet avec la DGCCRF et la Commission Européenne, en lien avec le lobbying des industries pharmaceutiques.

Truffe : entre **60 et 70 tonnes** / ha / an de truffe produites pour une demande de **250 tonnes** / ha / an.

Consommateur connaît encore mal la truffe. Forte demande sur des produits aromatisés à la truffe qui nuit à la filière, et accentue la méconnaissance de la truffe par le consommateur.

Point général : problématique du pouvoir d'achat. Les prix attendus par le consommateur ne reflètent pas la valeur créée par le producteur.

Nécessité de réfléchir à la manière de renforcer la consommation de produits locaux



Concurrence des importations

Pour l'ensemble des filières : un enjeu majeur sur l'étiquetage de l'origine des produits (à la fois en termes de réglementation, avec l'enjeu d'aller au-delà des règles actuelles, mais aussi en termes de contrôles : il faut **plus de moyens pour lutter contre les fraudes et renforcer la traçabilité**). Souhait commun des filières que les contrôles soient ciblés sur les acteurs de grande taille plutôt que sur les petits producteurs.

Apiculture : sujet majeur de la fraude à la « francisation », concurrence de l'importation pour le miel avec étiquetage parfois trompeur, forte menace des mélanges fabriqués en Chine (offensive sur la norme ISO internationale).

PPAM : Huiles essentielles, parfum : concurrence internationale parfois déloyale (utilisation de produits interdits en France alors qu'ils sont utilisés par nos voisins européens, notamment l'Espagne).

Risque de substitution avec des huiles essentielles de synthèse
Protéger l'appellation « Herbe de Provence »

Le défi du "Made in France" pour le Bio : Les acteurs historiques de l'agriculture biologique sont aujourd'hui challengés par une forte demande de relocalisation française, drainée par des entreprises de premier plan telles que Léa Nature, Romon Nature, Le Comptoir d'Herboristerie, Elixens et Biolandes/Golgemma.

Horticulture : concurrence européenne très importante. Mêmes enjeux qu'en PPAM sur la concurrence déloyale. Label « Fleurs de France », porté par l'interprofession.

Truffe : forte concurrence espagnole et chinoise

Houblon : enjeu sur le choix des variétés. Certaines ne pourront jamais être produites en France, ou en tout cas pas avec les mêmes propriétaires organoleptiques.

Organisation des filières et partage de la valeur

Pour l'ensemble des filières : souhait commun de porter le sujet d'une meilleure rémunération du producteur. Sujet clé pour débloquer d'autres freins (recrutement par exemple).

Apiculture : **Maintenir** l'attrait des produits locaux et naturels, structurer une offre plus segmentée et plus lisible pour orienter la demande vers des produits à forte valeur ajoutée, développer la valorisation de la pollinisation. En revanche, **désaccord avec les opportunités identifiées au national** sur le débouché cosmétique (peu rémunérateur) et les chantiers de pollinisation (difficultés de recrutement et rémunération qui stagne alors que la mortalité des colonies augmente).





PPAM : besoin de structuration amont-aval : des productions AB sont déclassées par manque de débouchés. **Manque de visibilité** des marchés. Les entreprises sont par ailleurs très exigeantes sur la qualité et les analyses à réaliser. Les demandes de l'aval peuvent être décorréliées des calendriers de production.

La contractualisation sur 3 ans se développe. Bien que cela soit difficile à mettre en œuvre, il serait intéressant d'aller au-delà et de contractualiser sur une durée plus longue / plus proche de la durée de production.

Truffe : difficulté à avoir une vision globale de filière. Truffes **transitent principalement par des courtiers** qui pratiquent des marges importantes. Objectif de développer la vente directe. Plus généralement, nécessité de professionnaliser la filière. Lien fort à créer avec les pépinières forestières

Horticulture : les contrats de cultures peuvent être une solution. Les problèmes de reprise ne doivent pas être supportés uniquement par les producteurs. **Travail avec l'interprofession en cours** pour développer les organisations de producteurs, fort enjeu de structuration

Des travaux doivent aussi être menés pour **améliorer la logistique.**

Houblon : **producteurs individuels, mais pas beaucoup de coopératives** pour faire des économies d'échelle et faire baisser les prix.

Nécessité de **mieux structurer** les filières

Autre

Nouveaux débouchés, potentiel de structuration de certaines filières, de regroupement de la production, de contractualisation amont-aval

Horticulture : **synergie à trouver** avec les autres filières (maraîchage / PPAM etc)

PPAM : biomolécules pour usage vétérinaire, **synergies à trouver** avec l'horticulture

Houblon : compléments alimentaires

Truffe : bonnes **synergies à trouver** avec la viticulture et l'oléiculture.

Olives : **synergie de diversification** oléiculture et PPAM

Produits de la ruche : cosmétique (miel de moins bonne qualité), apithérapie, compléments alimentaires, pollen pour les sportifs





2. Satisfaire les besoins sous-jacents aux ambitions de production

Moyens humains (quantité et formation)

Apiculture : fort besoin en appui technique

La formation pour la filière se situe principalement en formation pour adultes, le BPREA manque d'exigences techniques.

Nécessité de sensibiliser aux abeilles & pollinisation dans toutes les formations agricoles

Horticulture : les centres de formation ferment par manque de candidats, concurrencés par les formations paysage. Image de l'horticulture à améliorer. Déficit de cours de reconnaissance des végétaux.

Filière en tension de recrutement, fort recours à la main-d'œuvre étrangère (besoins en nombre et en compétences)

Montée nécessaire en compétences sur le management pour des exploitations qui grossissent.

Problématique générale d'attractivité des métiers

Truffe : la formation est un fort enjeu. Quelques formations continues existent (aucune initiale), mais elles doivent être améliorées. Un groupe de travail national a été créé pour former des conseillers chambres, et *in fine* les trufficulteurs.

PPAM : moins de tensions sur le sujet que dans d'autres secteurs (filrière sans doute plus mécanisée)

Investissement

Modernisation des infrastructures à investissement lourd (serres horticoles, échafaudages pour les lianes de houblon)

Pour les petites filières, le matériel disponible sur le marché est coûteux ou non adapté : il y a un fort enjeu à encourager la formation pour l'autonomie matérielle : auto-conception, autoconstruction, échanges de pratiques.

Soutenir les investissements pour faciliter le désherbage, tâche pénible et coûteuse en main-d'œuvre (robotisation, lits de désherbage, ...)

Apiculture : diminuer la pénibilité au travail par des investissements dans le travail au rucher (matériel de transhumance) et à la miellerie.



Accès aux ressources (eau, foncier, ...)

Besoin de renforcer la participation des filières aux instances locales de gestion de l'eau

Apiculture : **souhait de la filière d'être davantage impliquée** dans les ventes de parcelles (en lien avec la SAFER) car le foncier reste une source de précarité pour les apiculteurs.

Avoir accès à des haies mellifères.

Problématique de résidus de produits phytosanitaires souvent retrouvés dans les produits de la ruche.

Truffe : l'irrigation devient indispensable. Le **manque d'infrastructures** d'irrigation explique en partie la stagnation des volumes produits.

Horticulture : **faciliter l'accès à l'eau** des clients. Une plateforme « Résili'eau » a été mise en place pour informer autour de l'eau. Les horticulteurs sont souvent situés en périphérie de villes. Le prix du foncier empêche la transmission familiale.

Logistique

Coût important et sensibilité aux fluctuations géopolitiques. Travail d'optimisation en cours

Faciliter les demandes groupées de matériels

Réglementation et complexité administrative

Alléger et raccourcir les procédures d'AMM des produits de biocontrôle (maximum 18 mois)

Beaucoup de produits encore « interdits » faute d'AMM. Frein à la substitution de produits de synthèse.

Extensions d'usages des produits phytopharmaceutiques déjà autorisés pour d'autres cultures

Reconnaissance mutuelle pour les produits déjà autorisés dans d'autres pays de l'UE

PPAM : Demande de suppression de certaines exigences ICPE sur les distilleries, dépenses de mise en conformité disproportionnées et destructrices. Verrons réglementaires sur l'herboristerie et l'apithérapie

Apiculture : **Filière dépendante des filières végétales**, et craintes fortes sur l'allègement de la réglementation pour les AMM en protection des cultures

Faciliter les AMM vétérinaires pour les acides organiques

Horticulture : **nécessité de clauses miroirs et réciprocité des normes**. Forts surcoûts engendrés par le passeport phyto.



Recherche et innovation

Mise en place d'observatoires de filières pour analyses fines
Innover pour économiser, réutiliser l'eau
Recherche pour adapter la production au changement climatique
Travail à mener sur la connaissance, l'usage, la protection, la valorisation et le meilleur financement des ressources génétiques
Les systèmes d'AAP ne sont pas adaptés aux petites filières, qui ont des petites structures d'accompagnement, ce qui freine les projets de R&D ou d'expérimentation pour ces secteurs. Pourtant ces moyens sont essentiels, car ces filières sont trop petites pour intéresser les grosses firmes.

PPAM : les cueilleurs et les producteurs ainsi que les industriels de la valorisation se sont associés dans un institut technique : l'ITEIPMAI.

Ce dernier **met en œuvre des programmes de recherche appliquée** au service de la compétitivité de la filière, en mobilisant l'innovation variétale pour les productions Rhône-alpines (plantes aromatiques sèches et fraîches, lavande), en adaptant les itinéraires techniques aux enjeux climatiques (en particulier dans les zones les plus vulnérables au changement climatique), en proposant des variétés et des itinéraires adaptés aux SIQO régionaux (AB, Label Rouge, IGP), en identifiant de nouveaux débouchés pour les acteurs économiques de la région (nouvelles plantes, nouveaux usages).

L'ensemble des acteurs s'est battu pour installer dans la Drôme une station de recherche au plus près des besoins des adhérents de l'institut. Il est primordial de pérenniser cet outil sur le territoire régional et de conserver la compétence scientifique et technique. L'implantation d'une nouvelle ferme expérimentale s'inscrirait parfaitement dans la logique d'un plan de souveraineté.

Apiculture : besoin de recherche dans la lutte contre les bio agresseurs

Financement (public et privé)

Absence historique d'aides PAC pour ces filières. Importance de maintenir l'ICHN voire de le renforcer.

Il ne faut pas opposer animation et investissements : les aides à l'animation aussi importantes que les aides à l'investissement matériel. Or la pérennité de ces aides est moins assurée.

Il faut conditionner les financements publics à l'achat de matière première agricole française (notamment pour les aides versées à l'aval)

Nécessité de faire évoluer les aides à l'investissement, pour pouvoir financer le matériel d'occasion et l'auto-construction.

Apiculture : Incertitude sur les financements du plan apicole européen

Horticulture & pépinières : nécessité d'actions pour financer les boutiques en ligne, sites Internet, magasins de producteurs, etc. Angle mort des aides à l'investissement.

Houblon : il est important de noter que le plan de filière régional ne cible pas seulement les producteurs mais aussi les malteries et les brasseurs.

Autre

Communication pour valoriser les signes de qualité, labels vertueux, origine France, naturalité des produits et les externalités positives



3. Limiter certaines vulnérabilités

Risques sanitaires

Intensification de la pression biotique. Les maladies fongiques demeurent la menace la plus constante, entretenues par l'humidité et les variations climatiques.

Le changement climatique amplifie l'ensemble de ces pressions sanitaires :

- Les hivers doux favorisent la survie et la multiplication des inoculums, extension en altitude des bioagresseurs.
- Les épisodes de sécheresse affaiblissent les cultures et compliquent leur protection
- Les aléas mécaniques (grêle, gel) créent des blessures végétales favorisant les infections secondaires.

Interdiction progressive des insecticides à large spectre (lindane, chlorpyrifos, aldicarbe) : très persistants et non sélectifs, ces substances ont cependant contaminé durablement les écosystèmes et décimé une grande partie de la faune auxiliaire. **Leur interdiction progressive**, combinée à l'affaiblissement des régulations naturelles qui en découle, entraîne aujourd'hui la réémergence de ravageurs auparavant maîtrisés : forficules, cercopes, psylles, taupins.

Apparition de résistances aux fongicides, aux herbicides, dont le glyphosate et aux insecticides

Intensification des échanges de plants et de marchandises :

augmentation du risque de dissémination de maladies non réglementées, dont les impacts économiques sur la qualité et la commercialisation des productions peuvent être considérables.

Réduction progressive des autorisations de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques de synthèse—> développement et l'adoption de solutions alternatives : biocontrôle, utilisation de variétés résistantes, pratiques culturales préventives et renforcement de la biodiversité fonctionnelle.

Risques sanitaires	Nécessité d'un accompagnement technique renforcé des agriculteurs, afin de les aider à adapter leurs systèmes de production à un contexte sanitaire en constante évolution, et une structuration de l'ensemble de la filière de l'amont à l'aval. La surveillance épidémiologique régionale constitue un levier essentiel pour anticiper les périodes à risque. Les Bulletins de Santé du Végétal (BSV), animés par la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et la DRAAF, ainsi que les bulletins techniques associés, jouent à cet égard un rôle central. Apiculture : pression frelon asiatique mais aussi nouvelles menaces qui se rapprochent de France : • Aethinatumida (coléoptère détecté en Italie) • Tropilaelaps (acarier présent en Europe de l'Est), se multiplie 3 fois plus vite que le varroa Inquiétude de la filière face à ces menaces, car une des mesures de gestion est la destruction des ruches infestées. La filière cherche à améliorer son système de traçabilité mais des freins techniques et économiques demeurent. Le premier problème sanitaire de l'apiculture reste le varroa. Région déjà très avancée dans la gestion des bioagresseurs via des méthodes de lutte biotechniques et l'utilisation d'acide organique, les freins sont en partie réglementaires, et des travaux d'expérimentation seraient à financer pour développer ou améliorer les solutions. Importance de conserver les réseaux d'information et de piégeage.
Adaptation au changement climatique	Aléas climatiques, maladies et ravageurs, avec des impasses techniques, à cause de l'absence de produits de protection des plantes ou des abeilles (cécidomyies de la lavande, mildiou du houblon, frelon) et d'agroéquipements adaptés Besoins de recherche de long terme sur les variétés plus résistantes à la sécheresse et aux canicules. Nécessité d'une meilleure compréhension des cycles variétaux, pour mieux s'adapter (ex : nectarification, facteurs de croissance de la truffe, etc).

**Dépendances
économiques
externes**

Apiculture : dépendance au secteur de la verrerie.

Horticulture : tourbe pour les terreaux (nord de l'Europe).

Epices : dynamique autour du gingembre et du paprika par exemple, très majoritairement importés.

Ingrédients rare

Dépendance forte de l'aval sur certaines épices





4. Assurer l'acceptation des ambitions de production par les acteurs du territoire

Enjeux environnementaux et du partage des ressources	Part plus importante que les autres filières en agriculture biologique, et plus généralement à bas niveaux d'intrants. Sensibiliser, et notamment le monde agricole, sur le service de pollinisation des abeilles, alerter sur les problèmes environnementaux et les contaminations
Enjeux de santé publique : leviers d'adaptation à l'évolution de la pression sanitaire ou phytosanitaire, santé du consommateur, ...	Rediscuter au plan européen les normes de santé publique, là où les études paraissent discutables en matière de teneurs maximales en contaminants (alcaloïdes, hydrocarbures) Apiculture : enjeux sur l'indicateur HAP (indicateur de vieillissement du miel). Comme on stocke de plus en plus longtemps le miel (en lien avec aléas climatiques et production irrégulière), ce taux augmente et empêche de le vendre aux consommateurs (donc redirection vers industrie cosmétique, moins bonne valorisation). Pourtant, selon la filière le risque en termes de santé publique est discutable. PPAM : contaminations des productions par des pesticides volatils (type prosulfocarbe)
Contribution à l'économie rurale, enjeux tourisme, paysage, aménagement du territoire, ...	Lien fréquent et important aux paysages et/ou tourisme et des services écosystémiques (pollinisation, solution pour la gestion de l'eau) Image favorable à la création de valeur immatérielle Le maintien de la production permet aussi de maintenir les transformateurs, parfois de grande taille, importants pour certains territoires. PPAM : très symbolique de la région (Gentiane, Arnica, Sureau...), l'activité de cueillette s'amplifie et valorise les territoires ruraux et forestiers. Des partenariats d'exception soutiennent ces filières, à l'image des engagements des Laboratoires Boiron ou du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche avec le groupe Bacardi. Truffe : production qui favorise la biodiversité
Autre	Apiculture : risques autour de la perception des transhumances, du nourrissage, du bien-être animal ; risques majeurs de restrictions de l'accès au territoire en raison de présomption de concurrence avec pollinisateurs sauvages : un axe majeur à travailler (si la concurrence existe parfois, la solution n'est pas à chercher au niveau de l'abeille mais de l'augmentation de la qualité et quantité de leurs ressources alimentaires).



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



aria
Auvergne-Rhône-Alpes
Industries Agroalimentaires



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES